

Le 14 Mai, une proclamation du lieutenant gouverneur du Bas-Canada annonça que les *writs* ou ordres pour l'élection des membres de l'assemblée, seraient émanés le 24 du mois. Aussitôt, ceux qui ambitionnaient le titre de représentant du peuple, et qui se croyaient capables d'en remplir les devoirs, de solliciter les suffrages des électeurs, par la voie des papiers publics, d'employer des émissaires, et peut-être de recourir par fois aux expédiens répréhensibles des promesses et des menaces, en un mot, aux moyens de corruption employés alors assez ouvertement dans la métropole. Quoiqu'il en soit, le mois de Juin offrit un spectacle nouveau en Canada, celui du peuple assemblé pour exercer une partie de l'autorité souveraine. Ce spectacle ne dut pas être moins intéressant que nouveau ; mais peut-être put-il être accompagné de quelque inquiétude, dans ces temps d'inexpérience et de timidité, chez la partie canadienne de la population, quand elle vit presque tout ce qu'il y avait de marchands anglais tant soit peu renommés dans les villes de Québec et de Montréal, se porter pour candidats, et sembler vouloir accaparer toute la représentation de la province. † Les Canadiens eurent néanmoins le bon-sens d'élire une assez grande majorité d'entr'eux ; et ils purent s'en féliciter, quand ils eurent lieu de croire, qu'autrement, c'en eût été fait de leur langue, pour les affaires légales, et peut-être par suite de leurs lois.

La première assemblée législative du Haut-Canada fut ouverte au commencement d'Octobre, et clôse au commencement de Décembre, après avoir passé six actes ou statuts, dont le plus important est celui par lequel les lois d'Angleterre autres que celles qui regardent les banqueroutes et le clergé, sont introduites dans la province, excepté en autant qu'elles peuvent avoir été changées par les ordonnances de la province de Québec.

Les deux chambres de la Législature du Bas-Canada s'assemblèrent le 17 Décembre, conformément à une proclamation royale. La question du choix de l'orateur, ou président de la chambre d'assemblée, ayant été remise au lendemain, M. DUNIERE fit motion, ce jour-là, que Mr. J. A. PANET fût élu orateur. M. DE BONNE, en appuyant cette motion, dit "qu'il était parfaitement convaincu que Mr. J. A. Panet était la personne la plus convenable pour remplir la place d'orateur ; que

---

† Ce furent à Québec, MM. Adam LYMBURNER, (recommandé en son absence par ses amis), George ALLSOPP, Wm. GRANT, John YOUNG, Robert LESTER, David LYND, Mathiew MACNIDER, Wm. LINDSAY, Wm. SMITH, fils, &c. ; à Montréal, MM. Joseph FROBISHER, James DUNLOP, James WALKER, James M'GILL, John RICHARDSON, &c.